

EXIT

Association pour
le Droit de Mourir
dans la Dignité

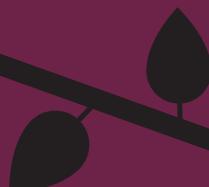


Table des matières

1

Éditorial
des deux coprésidents

2

International
The World Federation of Right
to Die Societies, Toronto

3

Procès-verbal
de l'Assemblée générale
du 11 juin 2022

RESERVE AUX MEMBRES.
Consultable sur demande
en version papier.

15

Hommage
à Béatrice Deslarzes,
Daphné Berner
et Evelyne Gaffner

20

Récit
Témoignage de la fille d'un membre
accompagné par EXIT

23

Conseil aux membres
L'importance d'informer
ses proches de la date
de son départ

26

Éclairage
Les dons d'organes
et le suicide assisté

31

Formulaires
et renseignements

40

Les membres
du Comité

41

Contact

Une bonne prise en charge du patient, qu'importe le lieu

Chers membres, nous avons traversé une année intense, lors de laquelle nous avons été contraints de régler bon nombre de soucis, mais qui a surtout été riche en satisfaction !

Heureusement, nous sommes très reconnaissants de pouvoir compter sur une équipe qui fonctionne à merveille. Notre association est maintenant reconnue par les hôpitaux, EMS et autres lieux de soins qui nous font de plus en plus confiance et nous ouvrent leur porte, ceci pour le bien du malade. En effet, en accord avec les unités de soins palliatifs, nous pouvons désormais discuter et collaborer avec eux, toujours dans le respect du malade et de notre membre.

« Il n'existe pas qu'un seul et unique moyen de parvenir à un même résultat. Respectez les différentes façons de penser des gens autour de vous. »

Lorsque nous rencontrons une personne hospitalisée aux soins palliatifs pour la première fois, nous nous assurons principalement qu'elle ne souffre pas et bénéficie d'un confort médical approprié, ce qui est toujours le cas. Ne pas souffrir est la préoccupation première de nos membres qui se trouvent en soins palliatifs (hôpital ou soins palliatifs mobiles) lorsqu'ils font appel à notre association pour une demande d'assistance. C'est

la raison pour laquelle, nous convenons très rapidement d'un rendez-vous avec eux et leurs proches, surtout pour les apaiser et leur assurer que nous les aiderons s'ils le désirent. Après notre premier entretien, nous ne reprenons jamais contact avec le membre. Il sait que nous sommes là pour lui. Il a nos coordonnées et peut nous appeler quand il veut (pour une deuxième visite, des questions ou programmer son départ).

Comme nous restons en contact avec l'équipe médicale, il arrive très souvent que nos membres ne nous recontactent pas, car ils sont bien pris en charge. L'essentiel est la tranquillité d'esprit des patients et surtout qu'ils soient rassurés, afin qu'ils choisissent librement de leur fin de vie. Nous avons également œuvré pour que la procédure s'assouplisse dans le canton de Vaud. Désormais, il suffit à EXIT de contacter la police et la médecine légale la veille d'un départ (seul le lieu est précisé), afin que l'attente ne soit pas trop longue pour les proches le jour « J ». Aujourd'hui tout le monde fonctionne dans le respect et la discrétion. Un grand merci à tous les intervenants !

Gabriela Jaunin et Jean-Jacques Bise
Coprésidents

The World Federation of Right to Die Societies, Toronto

The World Federation of Right to Die Societies ou la Fédération Mondiale des Associations pour le Droit de mourir dans la Dignité est une association qui a été créée en 1980 en Angleterre.

Cette fédération a aujourd’hui son siège à Genève. Ses statuts, rédigés en droit suisse, ont été adoptés en 2018 au Cap (Afrique du Sud) lors de son avant-dernière Conférence générale. Son but est de promouvoir la coopération et la liaison des sociétés qui promeuvent « le droit de l’être humain de disposer librement de sa personne, de son corps et de sa vie » et œuvrent à faire entrer dans leurs législations la reconnaissance du droit de mourir dans la dignité.

En 2022, cette fédération regroupe 59 sociétés de 28 Etats des cinq continents. Au sein de cette dernière, les associations helvétiques (pour rappel l’assistance au suicide est légale en Suisse depuis 1942), à savoir EXIT Deutsche Schweiz, EXIT ADMD Suisse romande, Dignitas et Lifecircle, y ont une place particulière et y jouent un rôle important.

En novembre, sa Conférence bisannuelle se tiendra à Toronto (Canada). Notre association y sera représentée par son vice-président Romano la Harpe et son coprésident Jean-Jacques Bise (par ailleurs trésorier de ladite Fédération).

Cela sera pour eux l’occasion d’évoquer, notamment avec nos amis néerlandais, belges et canadiens, des problématiques d’actualité, entre autres, l’assistance à mourir des mineurs, aux personnes souffrant de troubles cognitifs (notamment la maladie d’Alzheimer) et aux personnes dites « fatiguées de la vie ».

Nos deux délégués rendront compte de leur participation à cette manifestation dans un de nos prochains bulletins.

Jean-Jacques Bise
Trésorier de la fédération WFRtDS

Pour aller plus loin
Site internet de la fédération WFRtDS :
www.WFRtDS.org



Béatrice, Daphné, Evelyne

Hommage à trois femmes
envolées





HOMMAGE À TROIS FEMMES ENVOLÉES

Béatrice Deslarzes

Elle nous a quittés, avec l'aide d'EXIT, le 27 janvier 2022.

Née à Sion le 13 juillet 1937, elle avait terminé ses études de laborantine à Genève, mais, après quelques années de pratique, elle avait décidé de s'inscrire à la Faculté de Médecine et obtenu le diplôme de médecin en 1975. Ensuite, elle s'était spécialisée en otorhinolaryngologie et en allergologie. Au cours du stage de gynécologie, pendant la dernière année de ses études, elle avait rencontré son futur mari, Pierre Schaefer, anesthésiste dans le département, avec lequel elle a vécu jusqu'à sa mort.

La complexe personnalité de Béatrice ne lui permettait pas de se cantonner à l'exercice de la médecine clinique hospitalière : elle a officié comme otorhino à la prison de Champ-Dollon et s'est beaucoup dédiée à la musique, son rêve d'adolescente brisé par l'autorité paternelle ; elle a continué à s'occuper de musique pratiquement jusqu'à la fin de sa vie. Béatrice s'est produite sur de nombreuses scènes en Suisse romande, d'abord comme la « toubib chanteuse », puis, ayant découvert la musique électronique, comme « mamie de l'électro » rédigeant de nombreux textes provocateurs et poétiques. Avec Pierre, elle a créé, en 2003, la Fondation Bea pour Jeunes Artistes, dans le but de stimuler la créativité et la maîtrise d'outils professionnels, qui a pu aider plus de 450 jeunes musiciens. En 2015, la Fondation a aussi financé la construction de la salle « Le Port Franc » de Sion.

Béatrice a fait partie du groupe d'une dizaine de personnes qui, au début des années 80, a fondé l'Association EXIT et en a été la vice-présidente et porte-parole de 1983 à 1993. À cause de ses nombreuses activités, (p. ex. conseillère municipale à Veyrier), elle s'est un peu éloignée de l'Association. Quand elle a choisi de s'intéresser à nouveau aux accompagnements, en 2016, j'ai eu la chance de la rencontrer et nous avons décidé de continuer ensemble. Nous étions convaincus qu'il était plus efficace et agréable d'agir en couple plutôt qu'en solitaire et je venais de perdre mon partenaire, le Dr Pierre Kuhn, pour des raisons de santé. J'ai ainsi eu l'opportunité d'apprécier son ouverture et sa disponibilité à l'écoute des candidats à l'accompagnement et son attention pour les familles des personnes accompagnées. Nous avons cessé notre activité fin 2020 à cause de la pandémie, mais aussi parce que son état de santé s'était aggravé, ce qui malheureusement l'a amené à la décision de nous quitter.

Repose en paix, Béatrice, et merci pour ton engagement constant, efficace et constructif vis-à-vis d'EXIT !

PS: Merci à Pierre Schaefer pour les informations et les suggestions

Giulio Gabbiani
Accompagnateur



HOMMAGE À TROIS FEMMES ENVOLÉES

Daphné Berner

Sa franchise n'a laissé personne indifférent. Daphné s'exprimait avec beaucoup de clarté et peu de diplomatie. Elle ne supportait ni les tergiversations, ni la mièvrerie. Avec elle, mieux valait rester franc et transparent. Les manipulateurs et les séducteurs l'irritaient.

Si on retiendra d'elle sa rigueur et ses déclarations à l'emporte-pièce, on retiendra aussi ses réflexions basées sur le bon sens et une logique impérable. Avec des considérations simples et évidentes, elle nous ramenait à l'essentiel. Bonne juriste, elle tenait beaucoup au respect des lois et à une interprétation humaine des règlements.

En 2013, je crois, j'ai rencontré Daphné Berner. Quelques semaines plus tard, j'assistais à mon premier accompagnement, puis j'ai rejoint l'équipe d'EXIT. Daphné m'a épaulé. Elle m'a promulgué des conseils, appris les aspects juridiques et discuté de nos actions. Elle m'a encadré, comme elle a encadré tant d'autres accompagnateurs. Daphné m'a aussi donné sa confiance et son amitié.

Après une carrière de médecin cantonal, elle a consacré la dernière partie de sa vie au suicide assisté, sans relâche et avec pugnacité, mettant au service d'EXIT ses compétences. Membre du comité, elle a grandement contribué au développement de l'association. Elle a aussi formé et développé l'équipe des accompagnateurs neuchâtelois.

Très empathique pour les membres d'EXIT qui souhaitaient mourir, elle les écoutait, les conseillait et prenait leur défense si nécessaire, contre un personnel d'institution peu coopératif, voire contre leur famille. Toute personne dans la souffrance la touchait beaucoup.

Nous avons tous connu la Daphné engagée, combative, sûre de ses valeurs et fière de ses réalisations. J'ai aussi découvert une Daphné sensible, coquette, vulnérable parfois, qui exprimait ses sentiments avec subtilité et pudeur.

L'ultime accompagnement de Daphné a été le sien et celui de Paul, son mari. Quelques jours auparavant, je me suis rendu chez elle pour un adieu. Nous avions fait part de nos émotions. Je l'ai quittée. Je pleurais.

Dans la ligne de Daphné, je m'exprimerai de manière franche et directe : Daphné, tu as été une formidable collègue au sein de notre association. Merci de ton inestimable contribution. Nous t'aimons. Bon voyage.

Marc Bouvier
Accompagnateur



Evelyne Gaffner

Ma rencontre avec « Evelyne aux doigts de fée », cette accompagnatrice et infirmière pour pose de perfusion.

J'ai eu le privilège de croiser Evelyne dans le cadre d'accompagnements, et, très vite, nous avons eu le sentiment de ne pas avoir besoin de parler, de nous comprendre tout simplement. Comprendre, c'est prendre avec, c'est partager, c'est être en contact direct avec l'autre, sans besoin d'inutiles fioritures, avec, en prime, toujours un sourire au bon moment.

Evelyne avait ce même rapport avec les personnes en fin de vie, cette capacité d'être présente ici et maintenant, d'apporter sa joie et son empathie d'une manière naturelle. Elle était très attentive à l'autre, ses doigts trouvaient la bonne voie, la bonne veine avec dextérité, comme si c'était facile et évident.

Après l'accompagnement, nous prenions le temps de communiquer, Evelyne était très ouverte, et parlait de sa famille, une Sœur très importante pour elle, et sa Fille, sa Fille chérie, son rayon de soleil, sa Fille qui a su être présente et attentive.

Elle n'a jamais caché ses soucis de santé, sa formation lui permettant de comprendre l'évolution d'un cancer qui, elle l'espérait vivement, ne serait pas si agressif.

La Covid nous a privé de nous retrouver pour partager un repas convivial, mais nous avons disserté sur nos lectures, nos visions de la fin de vie, et plus encore sur nos sentiments vis-à-vis de l'existence en général, et de nos proches en particulier, le tout agrémenté de photos, de vidéos et autres messages...

Evelyne était claire sur sa position de partir avec EXIT le jour venu, et m'a demandé d'être présente pour elle à ce moment. Oui, le cœur serré, mais oui comme un privilège et comme un acte qui pouvait prolonger le sentiment d'amitié qui s'était tissé entre nous, oui car la réciprocité était une évidence pour moi.

L'automne dernier la santé d'Evelyne n'a pas évolué d'une façon positive, elle avait toute confiance en son médecin, mais s'est tournée encore plus vers les médecines alternatives qui prennent en considération l'être dans son intégralité, le corps et l'âme ; le physique et le psychique dans la même démarche de bien-être « être bien », tout du moins tenter d'être le mieux possible.

D'autre part, elle a suivi ses dossiers EXIT avec générosité, avec toute la disponibilité possible le plus longtemps que sa santé le lui a permis.

En novembre Evelyne a rempli son dossier auprès d'EXIT.

Nous nous sommes vues durant la période des Fêtes de fin d'année, j'ai fait la connaissance de sa Fille, jeune femme au regard intense. Evelyne était une Maman tellement fière d'avoir un lien très fort avec son enfant, et si triste de savoir qu'elle allait la laisser continuer le chemin toute seule.

Nous avons discuté dans un climat de complicité, de belle énergie positive et aussi de confiance en la vie qui décide, la vie qui nous emmène, la vie qui donne et qui reprend.

Evelyne a profité de ce début d'année pour faire plein de choses qu'elle avait remises aux calendes grecques, elle a pris du temps pour elle, pour sa Famille. Projets de revoir la Grande Bleue, de s'imprégner du silence du Désert, d'aller écouter des concerts, de profiter de sa Sœur, de sa Fille, encore et encore... Jusqu'à ce que la douleur la stoppe.

Le 8 mars je lui rends visite à sa demande, elle souffre trop, beaucoup trop, elle n'ira pas plus loin. Elle décide du vendredi 11 mars. Plus tard, sa Fille m'appelle pour avancer le rendez-vous au jeudi 10 pour ne pas allonger une inutile souffrance et des nuits difficiles, interminables et douloureuses.

Mais la maladie l'a rattrapée, l'a terrassée, l'a emmenée sur l'autre rive le 9 mars, c'est sa Fille qui me l'apprend par téléphone, elle a pu être près d'elle lorsqu'elle est partie.

Bon voyage Gentille et Jolie Evelyne, grand merci pour ce bout de chemin ensemble, pour cette magnifique confiance, pour ce partage incroyable. Evelyne aux doigts de Fée est entrée dans ce Tout que chacun appréhende à sa façon, selon ses convictions intimes, que moi je ressens comme de la Lumière.

J'adresse mes pensées émues à sa Famille, particulièrement à sa Fille, et aussi à toutes Celles et Ceux qui ont eu l'occasion de la rencontrer et d'inscrire son magnifique sourire dans un coin de leur cœur.

Michèle Ciana
Accompagnatrice



Témoignage de la fille d'un membre accompagné par EXIT

Après l'accompagnement fantastique de Claude pour notre père en avril 2022, j'avais envie de témoigner de ce que le secret entourant un départ EXIT peut créer comme problématique.

Fantastique, pouvez-vous vous demander ? Fantastique veut dire « qui constitue une création de l'imagination, qui n'a pas d'existence dans la réalité ». Pourtant, Claude n'était pas imaginaire et son accompagnement non plus. Mais ce qu'il a finalement permis, en revanche, tient, pratiquement, de l'impossible.

Notre père, connu pour sa volonté pratiquement inflexible, avait décidé, pour toutes sortes de raisons différentes qui lui appartiennent, de ne pas communiquer à qui que ce soit, sa décision d'être accompagné par EXIT dans sa mort. Son médecin traitant a bataillé pendant des mois pour essayer de le convaincre différemment, mais sans succès.

Puis est arrivé le jour du premier rendez-vous avec l'accompagnatrice d'EXIT. Notre père était très déçu qu'elle ne vienne pas tout de suite avec la potion, qu'il appelait magique. Ce rendez-vous a permis à Claude de comprendre quelles étaient les motivations qui poussaient notre père, membre d'EXIT depuis 15 ans, à faire cette demande à ce moment-là.

Une fois ce cadre-là posé, elle a pris conscience que notre père avait fermement décidé de ne pas nous avertir du tout. Ses arguments, ses négociations ont pris plus d'une heure pour finalement être considérés. Notre père a troqué sa décision que nous ne l'apprenions qu'après sa mort, pour un autre accord : que ma sœur et moi soyons mises au courant. Il nous restait six jours avant sa mort.

Ces six jours ont permis toutes sortes d'étapes différentes, d'abord prendre conscience que « le » jour était effectivement arrivé, que notre père n'en pouvait plus de la vie qu'il avait. Nous nous en doutions depuis des mois, mais il n'avait jamais voulu l'admettre, malgré nos essais répétés, en douceur afin de le respecter. Il disait « Stop ! » et nous arrêtons tout de suite.

C'était donc impossible pour nous de savoir que, depuis des mois, il mettait tout en place : achat d'une concession de cimetière, rendez-vous avec son médecin et la pasteure, clôtures de comptes, règlement de toutes ses affaires, lentement, mais sûrement. Nous avons

compris, lors de nos derniers échanges, que sa grande crainte était que nous ne l'acceptions pas. Comme nous n'avions jamais pu en parler, nous n'avions jamais pu lui dire que non seulement nous acceptions, mais comprenions et respections sa décision.

Lorsque finalement le secret a été levé, il a pu voir que nous pouvions l'accompagner sereinement, respectueusement, jusqu'à son avant-dernier souffle. Il ne voulait pas nous imposer son dernier souffle, nous l'avons parfaitement compris.

Il était effectivement important pour nous qu'il puisse décider seul de ce qui était le mieux, le plus confortable pour lui, pour ses derniers moments. Mais au moins, nous avons pu ouvertement en parler, lui dire comme nous tenions à lui, le remercier pour ce qu'il avait fait pour nous tout au long de sa vie. Ses petits-enfants et gendres ont pu lui écrire également leur gratitude et il a pu partir sachant cela.

Beaucoup nous ont dit que la décision de la mort par EXIT était si violente, ce n'est pas du tout comme cela que nous l'avons vécu : son départ en secret aurait été beaucoup plus difficile à gérer émotionnellement, car nous n'aurions pas pu prendre congé, nous dire « Adieu ».

Cela a vraiment été la réaction la plus fréquente de la part de nos interlocuteurs : la violence du choix de ne pas nous le dire. Ce qui nous aurait coupé les trois d'une étape si importante de notre séparation. Celle de pouvoir l'aborder ensemble, consciemment.

Si j'ai demandé à témoigner, c'est pour dire aux parents qui aimeraient partir sans en parler à leurs enfants, sachez que nous avons besoin de vous dire au revoir. Qu'en ayant le droit de le faire, vous nous permettez de continuer à vivre, sans vous, en étant le plus en paix possible. Que la route après votre mort est plus paisible en ayant pu vous dire « Adieu ! ».

Nous sommes éternellement reconnaissantes à Claude, qui a su trouver les mots qui ont permis à notre père d'accepter cela. Grâce à elle, notre père est parti en trouvant qu'il avait de la chance, en remerciant les personnes présentes. Puis ses tout derniers mots ont été : Je veux remercier mes filles.

Vous ne pouvez pas savoir à quel point cela a été guérissant pour nous, et à quel point nous sommes en paix avec son départ.

Quelques semaines plus tard nous avons pu lui faire une très belle cérémonie d'Adieu. Grâce au fait que nous avions pu être présentes à sa dernière semaine, à son départ, nous étions si sereines et si en paix. Nous avions pu faire déjà une partie de notre travail d'au revoir, de deuil, alors qu'il était encore là et ça, je pense que c'était d'une richesse inestimable.

Si vous hésitez à partir sans le dire, ou si vous êtes convaincu de le faire en secret, j'espère que mon témoignage vous permettra d'au moins vous questionner.

Chaleureusement.

Florence Kb
Fille d'un membre



L'importance d'informer ses proches de la date de son départ

La publication du touchant témoignage de Florence (page 21) a incité notre comité à aborder cette problématique particulièrement sensible et importante.

Il est important en effet que nos membres puissent bien réfléchir en amont, lorsqu'ils choisissent de partir avec EXIT, à l'importance – dans la mesure du possible – d'informer et de partager avec leurs proches, principalement conjoint·es et enfants, autour de cette ultime étape de leur vie.

Il arrive quelquefois que des personnes ne souhaitent pas informer leurs enfants qu'ils sont membres d'EXIT et qu'ils ont fixé une date pour leur assistance au suicide.

C'est lors des entretiens d'évaluation avec les accompagnatrices que cette question est obligatoirement évoquée, puisque tant EXIT que la police judiciaire insistent sur le fait qu'il y ait au minimum un proche présent au moment du suicide assisté.

La plupart du temps, celui ou celle qui s'en va a déjà informé sa famille, non seulement qu'il ou elle est inscrit·e à EXIT, mais qu'il ou elle a constitué un dossier pour une demande d'assistance. Ils ont ainsi la possibilité de se préparer ensemble à cette fin de vie programmée. Ils peuvent surtout, avant de partir, parler de choses importantes,

parfois revenir sur des malentendus ou des conflits, resserrer un lien qui s'était peut-être distendu, se dire, avant qu'il ne soit trop tard, tout le bonheur qu'ils ont eu de se connaître, tout l'amour éprouvé et partagé, tout ce qui va permettre au parent qui les quitte « de s'endormir paisiblement et sereinement ». Ils peuvent décider ensemble de qui sera présent, ou non, au moment du départ, selon le libre choix de chacun·e.

Cette manière de procéder, qui est la plus fréquente, va permettre à ceux qui restent, face au chagrin, au vide, à l'absence de se consoler avec l'idée d'avoir soutenu son parent, d'avoir été présent·e physiquement et/ou psychologiquement à ses côtés jusqu'à la fin, d'avoir pu recueillir avant son départ définitif, un dernier baiser, un dernier regard, une dernière parole, un dernier sourire et, souvent, un dernier « je t'aime »... et permettre ainsi à ceux qui restent de poursuivre le chemin de la vie, avec cette grande consolation qui évite les regrets, les remords.

Pour ceux qui restent, il est souvent vital de ne pas avoir été écartés, dépossédés, exclus de ces moments privilégiés, qui leur appartiennent aussi et auxquels



© Steve Blouin – Pexels.com

ils ont droit, de par leur filiation et leur affection. C'est aussi une consolation, et une facilitation de la période de deuil.

Si la mort est bien la seule certitude que nous avons, pour certains, c'est une idée lointaine qui souvent est mise de côté, ignorée, et soigneusement « évitée » tant dans l'éducation que dans les propos. Et le terme de « suicide », pour beaucoup, reste tabou.

Nous avons donc parfois des personnes qui, face à leur fin de vie, projettent sur les autres ce qu'elles pensent elles-mêmes ; souvent, elles pensent à la place des autres et ne prennent pas toujours la peine de vérifier ce qu'en pensent leurs proches. Elles sont parfois

persuadées de savoir quelle sera leur réaction, et, si elles la redoutent, évitent d'en parler. Dans l'expérience de l'assistance au suicide, cela s'avère souvent être totalement faux.

Ils refusent de parler de leur décision de se suicider, soit parce qu'ils considèrent que le terme de suicide est en lui-même traumatique, qu'ils veulent protéger les proches d'un chagrin anticipé inutile, qu'ils ne veulent pas « leur imposer cela », qu'ils ne veulent pas ou n'osent pas les déranger, soit parce qu'ils craignent une réaction négative, une non-acceptation de leur décision et qu'ils n'ont pas envie de polémiquer, de s'expliquer ou de se justifier.



Souvent, il est trop difficile émotionnellement pour eux d'affronter cette question, car, peu habitués à manifester des sentiments, ils redoutent le chagrin ou les larmes, le conflit qu'ils pourraient provoquer en abordant la question. Ils préfèrent donc éviter.

Ce qui est sûr, dans ces conditions, c'est que les proches qui apprendront le suicide sans en avoir été informés seront certainement traumatisés et auront beaucoup de difficultés à faire leur deuil.

Dans ces conditions particulières, l'accompagnatrice doit obligatoirement inciter la personne à réfléchir autrement, à l'encourager à parler à ses proches, à affronter la réalité, et peut proposer d'être médiatrice entre les deux parties ; elle peut proposer de prendre contact elle-même, d'informer de la démarche entreprise avec EXIT, de la décision prise. Ce qui fait un premier filtre... Selon le souhait de celui qui part, elle peut organiser une rencontre et être présente, pour soutenir le membre d'EXIT dans sa liberté de choix qui n'appartient qu'à elle ou lui. À d'autres moments, simplement de faire le pont, comme cela est dit dans le témoignage, pour faciliter les choses, dans le respect de chacun, et surtout pour inciter les deux parties à communiquer et à se dire au revoir.

Bien sûr, EXIT ne peut et ne veut rien imposer à qui que ce soit. Il arrive que la personne maintienne son refus, pour des raisons qui lui appartiennent ; ce que nous devons respecter également, mais pas à n'importe quelles conditions.

En principe, nous exigeons la présence d'un proche le jour de l'assistance, et c'est à lui ou à la police qu'incombera la lourde tâche d'informer la famille que le parent est décédé.

Car ce n'est pas à EXIT – ni à l'accompagnatrice – d'assumer les conséquences négatives d'un refus d'informier les proches (à savoir la colère de ces derniers, qui vont reprocher à EXIT de ne pas les avoir informés, d'être intervenu « en cachette », et qui peuvent se plaindre auprès des autorités judiciaires).

Notre association ne peut pas se permettre de prendre le moindre risque ; dans ces cas-là, l'accompagnatrice peut exiger qu'une lettre soit rédigée à l'intention des proches, en précisant que la personne a catégoriquement refusé qu'EXIT prenne contact et informe les proches, avec copies à EXIT et à la police judiciaire.

Chers membres, au moment où vous faites une demande d'assistance, nous vous encourageons donc à bien préparer votre départ, à bien informer et anticiper toutes ces questions inévitables qui doivent être abordées avec vos proches et qui vous permettront, le jour venu, de « vous endormir paisiblement, entouré-e de celles et ceux qui vous aiment ». Et, qu'EXIT puisse dire « que tout s'est bien passé ».

Christine Brennenstuhl
Accompagnatrice

Les dons d'organes et le suicide assisté

Il est tout d'abord à préciser qu'il n'y a pas de limite d'âge pour donner ses organes. Même les personnes de plus de 80 ans peuvent le faire. Malheureusement, il n'est pas possible d'effectuer un tel don après une assistance au suicide.

Contre-indications médicales	Les contre-indications médicales absolues au don d'organes sont une maladie tumorale active, les maladies dégénératives affectant le système nerveux central, comme la rage, ou les maladies à prions (ex : Creutzfeld Jakob), une tuberculose active ou une septicémie (infection généralisée) non soignable.
Contre-indications relatives	Il existe également des contre-indications relatives (hépatites B et C, virus du SIDA, anémie aplasique, agranulocytose et hémophilie) qu'il faut évaluer de cas en cas.
Organes concernés	En Suisse, les organes qui peuvent être transplantés chez une personne décédée sont le cœur, les poumons, le foie, les reins, l'intestin grêle et le pancréas. Un rein ou une partie du foie peut aussi provenir de donneurs vivants. Il est également possible de donner des tissus, tels que la cornée, des vaisseaux sanguins ou des valves aortiques.
Du point de vue éthique	Du point de vue éthique, on pourrait imaginer la remarque qu'il y aurait une tendance à l'augmentation de cas de suicide assisté chez les personnes en détresse, pensant ainsi qu'elles peuvent sauver la vie des autres. De plus, bien que le suicide assisté soit légal en Suisse, l'attitude générale de la direction des hôpitaux et des médecins hospitaliers (y compris donc aux médecins travaillant dans la transplantation) est de ne pas vouloir s'impliquer dans cette démarche.

Du point de vue légal

Légalement, le peuple a approuvé, lors de la votation du 15 juin 2022, l'introduction du principe du consentement présumé à la place du **consentement explicite**. Cela ne rentrera cependant pas en vigueur avant 2024, le temps de mettre au point les Ordonnances nécessaires aux changements (détails de la mise en œuvre, créer un registre, campagne d'information à la population...).

Lors du consentement présumé, toute personne est considérée comme un donneur d'organe, à moins qu'elle ne le désire pas. Si elle n'a pas exprimé sa volonté de son vivant, ses proches (dans cet ordre :) :

- 1 Époux·se, concubin·e, partenaire enregistré·e ou personne vivant en couple.
- 2 Les enfants
- 3 Les parents
- 4 Les frères et sœurs
- 5 Les grands-parents

peuvent refuser les prélèvements s'ils savent ou présument que la personne s'y serait opposée. Là, les médecins doivent être très clairs. Ils ne doivent pas dire « qu'est-ce que vous souhaitez ? », mais « qu'est-ce que la personne décédée aurait souhaité ? ».

Si la personne décédée n'a pas indiqué sa volonté de son vivant et qu'aucun proche n'est atteignable, il n'est pas permis de prélever des organes.

Auparavant, avec le consentement explicite, le prélèvement d'organes (ou de tissus) sur une personne décédée était uniquement autorisé si celle-ci avait donné son consentement. En l'absence de consentement, on demandait aux proches s'ils connaissaient la volonté de la personne décédée. Sinon, ils devaient prendre une décision en pensant à ce que la personne aurait voulu (et non à ce qu'eux désiraient).

En cas de refus documenté ou si la personne décédée n'avait pas documenté sa volonté et qu'aucun proche n'était atteignable, il n'était pas permis de prélever des organes.

Comment le patient peut exprimer sa volonté ?

Actuellement, il y a trois possibilités :

- 1 La carte de donneur
- 2 Les directives anticipées
- 3 Le dossier électronique du patient (DEP).

D'ici 2024, la Confédération devra créer un nouveau fichier, où les personnes pourront indiquer leur choix. Si elles ne le font pas, les anciennes directives (1, 2 ou 3) resteront valables.

Problématiques actuelles

En conclusion, bien que cela soit techniquement possible (la Hollande et la Belgique le pratiquent), actuellement en Suisse, le don d'organes suite à une suicide assisté n'est pas possible pour des raisons essentiellement pratiques.

Premièrement, pour que ce prélèvement puisse s'effectuer, il faut que la personne décède aux Soins Intensifs d'un grand hôpital et que les médecins hospitaliers maintiennent artificiellement en vie les patients pour que les organes continuent à être perfusés. Or, on l'a vu, les médecins hospitaliers ne sont pas encore prêts à franchir ce pas.

Et deuxièmement, il y a, à l'heure actuelle, encore un problème judiciaire. En effet, un suicide est considéré comme une mort violente (donc pas naturelle) et, dans ce cas, l'autorité judiciaire doit être avertie. Il se passe donc alors au moins une heure avant que la police ou le procureur viennent au chevet de la personne décédée. Dans ce cas-là, à l'exception du don de la cornée, aucun autre organe ou tissus ne peut être transplanté.

Une musique d'avenir

Pour que cela puisse se concrétiser à l'avenir, il faudrait donc que la police et le médecin légiste soient présents au moment du décès et que le médecin hospitalier maintienne artificiellement la perfusion des organes. Cela ne pourra être réalisable qu'avec un changement de loi, qui, avec l'application, prendra au moins une dizaine d'année.

En revanche, toute personne a le choix de léguer son corps à la science si elle le souhaite.

Romano La Harpe
Médecin-conseil



Formulaires et renseignements

L'assistance au suicide

Critères d'acceptation

La personne effectuant une demande d'assistance au suicide auprès d'EXIT Suisse romande doit remplir chacune des conditions suivantes :

- Être membre de l'association.
- Le domicile principal doit être établi sur territoire suisse. Il ne suffit pas d'y séjourner ou d'y être accueilli, mais les papiers doivent être officiellement déposés dans la commune de résidence.
- Être majeur, donc avoir 18 ans révolus.
- Disposer de sa capacité de discernement.
- Être atteinte soit d'une maladie incurable, soit de souffrances intolérables, soit de polypathologies invalidantes liées à l'âge.

Comment demander une assistance au suicide ?

Il faudra tout d'abord contacter le secrétariat de l'association, afin d'obtenir la « lettre de procédure » dans laquelle nous vous demanderons deux documents.

Vous pouvez contacter le secrétariat, soit :

Par écrit : EXIT A.D.M.D. Suisse romande,
Chemin Frank-Thomas 80, 1208 Genève
Par téléphone : au +41 22 735 77 60
Par e-mail : à l'adresse info@exit-romandie.ch

Adhérer à EXIT Suisse romande

Par courrier : envoyer ce bulletin découpé à l'adresse suivante :
EXIT A.D.M.D. Suisse romande,
Chemin Frank-Thomas 80, 1208 Genève

Par fax : au +41 22 735 77 65

Par e-mail : à l'adresse info@exit-romandie.ch

Par Internet : Vous avez la possibilité d'adhérer directement sur notre site internet en remplissant le formulaire : <https://exit-romandie.ch>

Cocher une ou deux cases. Je désire :

- Recevoir gratuitement toutes les informations concernant
EXIT A.D.M.D. Suisse romande
- Adhérer à EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Attention : cotisation annuelle (année civile) de CHF 40.-

Titre (Mme/M.) : Nom :

Prénom :

Adresse :

N° postal et lieu :



Téléphone :

Date : Signature :

Changement d'adresse

Important

Envoyez-nous le plus rapidement possible votre changement d'adresse, au risque d'être radié, si nous n'avons plus d'adresse valable. Après un délai d'un an, la poste ne fait plus suivre les courriers qui ont fait l'objet d'un changement d'adresse. Concernant les personnes en EMS, elles deviennent introuvables, puisqu'elles ne figurent plus dans l'annuaire.

Nous aviser si vous changez d'adresse

Par courrier : envoyer ce bulletin découpé à l'adresse suivante :

EXIT A.D.M.D. Suisse romande,
Chemin Frank-Thomas 80, 1208 Genève

Par fax : au +41 22 735 77 65

Par e-mail : à l'adresse info@exit-romandie.ch

Par Internet : remplissez le formulaire sur <https://exit-romandie.ch>

Titre (Mme/M.) : Nom :

Prénom :

Membre N° :

Ancienne adresse :

Nouvelle adresse :

Adresse électronique :



Téléphone :

Téléphone portable :

Commande de documents

N'hésitez pas à nous demander des documents

Par courrier : envoyer ce bulletin découpé à l'adresse suivante :
EXIT A.D.M.D. Suisse romande,
Chemin Frank-Thomas 80, 1208 Genève
Par fax : au +41 22 735 77 65
Par e-mail : à l'adresse info@exit-romandie.ch
Par Internet : remplissez le formulaire sur <https://exit-romandie.ch>

Cocher une ou plusieurs cases. Je désire recevoir :

- Une nouvelle carte de membre
- Les directives anticipées pour le médecin (disponibles aussi sur le site Internet)
- Les directives anticipées pour une personne de confiance (disponibles aussi sur le site Internet)
- Un bulletin OR pour un don

Titre (Mme/M.): _____ Nom : _____

Prénom :

Membre N° :

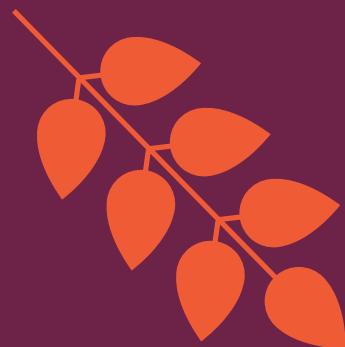
Adresse :

N° postal et lieu :

Téléphone :

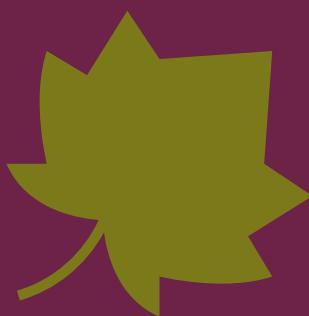
Date : Signature :





MERCI

à toutes les personnes
qui ont fait un don en faveur
de l'association !



Renseignements importants

Faire un don à l'association

Compte postal exclusivement pour les dons :

CCP : 14-909752-1 IBAN : CH79 0900 0000 1490 9752 1

Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour faire un don :

- Effectuer directement un virement sur le compte postal ci-dessus
- Demander un bulletin QR au secrétariat.

Paiement annuel de la cotisation

Compte postal exclusivement pour le paiement des cotisations :

CCP : 12-8183-2 IBAN : CH78 0900 0000 1200 8183 2

Consignes pour le paiement de la cotisation :

- Attendre l'arrivée de la facture de cotisation annuelle.
- Un bulletin QR par personne.
- Merci de n'utiliser que le bulletin QR de la facture annuelle.

Facture annuelle de cotisation et carte de membre

Fin octobre/début novembre, vous recevrez les documents suivants :

- le bulletin semestriel
- la facture annuelle concernant la cotisation 2023 avec échéance au 31.12.2022
- la carte de membre annuelle à **détacher** se trouvant en-haut à gauche de la facture. Celle-ci sera valable uniquement si la facture a été payée.

Les membres du Comité

Présidence



Gabriela Jaunin
coprésidente



Jean-Jacques Bise
coprésident



Romano La Harpe
vice-président

Membres (par ordre alphabétique)



Louis Gelin
trésorier



Michel Jeanneret



Maryse Jornod



Ralph Le Dinh



Dr Jérôme Sobel

Contact

Permanence téléphonique

Le secrétariat de l'association répond à vos appels aux horaires suivants :

lu	10h – 12h	14h – 16h
ma-ve	9h – 12h	14h – 16h

Tél. +41 22 735 77 60
Fax +41 22 735 77 65

Contact

EXIT A.D.M.D. Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité
Siège pour la Suisse romande, Chemin Frank-Thomas 80, 1208 Genève

E-mail : info@exit-romandie.ch
Site internet : <https://exit-romandie.ch>

Compte postal exclusivement pour les dons :

CCP : 14-909752-1
IBAN : CH79 0900 0000 1490 9752 1

Compte postal exclusivement pour le paiement des cotisations :

CCP : 12-8183-2
IBAN : CH78 0900 0000 1200 8183 2



EXIT A.D.M.D. Suisse romande
Association pour le Droit
de Mourir dans la Dignité